

*Commission des affaires européennes*

## RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME *Lundi 30 mars 2015*

À l'invitation de M. Gérard Larcher, président du Sénat, et de M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes, les présidents et représentants des commissions des affaires européennes des principaux États membres concernés par la politique de lutte contre le terrorisme (Allemagne, Danemark, Espagne, Royaume-Uni) ainsi que la présidence lettone de l'Union européenne (représentée par la présidente de la commission des affaires européennes) se sont réunis au Sénat le 30 mars 2015. **La réunion s'est conclue par l'adoption de la déclaration de Paris sur la politique européenne de lutte contre le terrorisme.**

### *Le compte rendu*

**M. Gérard Larcher, Président du Sénat**, a ouvert la réunion interparlementaire sur la lutte contre le terrorisme en insistant sur son objet : démontrer la mobilisation et la coopération des parlements nationaux de l'Union européenne face à la menace terroriste.



Face aux attaques terroristes, l'Europe doit réaffirmer ses valeurs fondées sur une certaine idée de l'Homme, libre et responsable, sur la paix et le droit. Dans ce contexte et pour répondre aux inquiétudes des citoyens, il revient aux parlements nationaux d'inciter leur gouvernement à agir

sur le plan national mais aussi à l'échelle européenne. M. Gérard Larcher a ainsi rappelé que le Sénat était en voie d'adopter une proposition de résolution européenne sur la lutte contre le terrorisme<sup>1</sup> qui sera adressée au Gouvernement et qui établit un certain nombre de priorités : contrôles renforcés des frontières de l'Espace Schengen, y compris pour les ressortissants des États membres de cet Espace, lutte contre le trafic d'armes et contre le financement du terrorisme, coopération accrue avec Europol et Eurojust, mise en place d'un PNR européen, ou encore stratégies de « déradicalisation ».

Avant d'ouvrir le débat, **M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes du Sénat**, a indiqué que la dimension européenne est essentielle dans la lutte contre le terrorisme. Malheureusement, on a parfois le sentiment que l'Europe pêche encore dans la concrétisation opérationnelle des objectifs qu'elle affiche dans ce domaine. Il est donc essentiel que les parlements nationaux affirment leur détermination à ce que la coopération européenne se renforce.

<sup>1</sup> Le Sénat a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2015 la proposition de résolution européenne n°88 relative à la lutte contre le terrorisme et tendant à l'adoption d'un Acte pour la sécurité intérieure de l'Union européenne.

Le travail effectué par le Sénat à travers la proposition de résolution européenne sur la lutte contre le terrorisme trouve logiquement son prolongement dans cette réunion qui associe six parlements nationaux. Par leur présence, les parlementaires marquent la volonté politique de leurs chambres respectives de combattre le fléau du terrorisme.

**Mme Lolita Čigāne, présidente de la commission des affaires européennes de la Saeima (Lettonie)** a insisté sur le fait que cette démarche participait du renforcement nécessaire de la coopération entre les États membres pour faire face à la menace terrorisme. Celle-ci passe également par un meilleur partage de l'information, l'espace Schengen constituant, à cet égard, une opportunité. Une révision du Code Schengen pourrait permettre d'aller plus loin. Elle doit s'accompagner, aux frontières extérieures, d'un renforcement des moyens de l'agence Frontex. La circulation des armes à feu au sein du continent doit également être encadrée. La coordination entre les États membres doit déboucher sur une meilleure régulation de l'Internet, espace d'expression et de recrutement pour les mouvements radicaux.

**M. Peter Friedrich, président de la commission des affaires européennes du Bundesrat (Allemagne)**, a rappelé que le terrorisme visait avant tout les valeurs européennes et que celles-ci devaient être réappelées en préambule de la déclaration commune. Les attentats de Paris des 7, 8 et 9 janvier derniers constituent à ce titre des attaques contre le berceau des droits de l'Homme. Le combat pour la sécurité ne doit pas se faire, pour autant, au détriment de la liberté. Il s'agit d'aboutir à plus de coordination pour détecter les personnes dangereuses et, dans le même temps, renforcer les contrôles aux frontières extérieures.

**Mme Trine Bramsen, membre de la commission des affaires européennes du Folketinget (Danemark)**, a souligné que son pays avait obtenu des résultats via un programme de réhabilitation des djihadistes repentis. Le Danemark vient en outre de se

doter d'une nouvelle législation permettant la confiscation des passeports des candidats au djihad. La coopération européenne permettra d'aller plus loin, via Europol notamment. Elle doit aboutir à un renforcement des échanges d'informations sur les personnes et sur les groupes. Elle doit être accompagnée d'un travail avec les écoles et les communautés religieuses afin de juguler les dérives radicales. L'efficacité de la lutte contre le terrorisme passe, en tout état de cause, par l'unité européenne sur ce sujet, la démocratie restant quoi qu'il en soit le but à atteindre.

**Mme Cateyana Alvarez de Toledo, première vice-présidente de la commission mixte des affaires européennes des Cortes Generales (Espagne)** a d'abord souhaité saluer la mobilisation de la société civile française le 11 janvier 2015 défendant la liberté d'expression, les valeurs d'égalité et de fraternité. Ces actes odieux sont une attaque directe contre l'idée même de civilisation, pas seulement contre les valeurs de l'Europe occidentale. Face au fanatisme religieux et à sa propagande toxique à l'aide des moyens modernes de communication, l'Europe, porteuse des valeurs de la démocratie, doit être unie et apporter une réponse forte. Mme Alvarez de Toledo a rappelé la longue tradition de lutte contre le terrorisme en Espagne, renforcée par l'expérience terrible des attentats de mars 2004 en gare d'Atocha, à Madrid. Pleinement consciente de la menace terroriste actuelle, l'Espagne continue d'engager des réformes pour combattre le terrorisme et il est important que l'Europe en fasse autant. Mme Alvarez de Toledo a appelé à une meilleure coopération des États avec Europol et réaffirmé le soutien de l'Espagne à la mise en place d'un contrôle PNR européen et au renforcement de Frontex. Elle a enfin insisté sur la nécessité de se confronter à la question de la radicalisation de certains jeunes au sein même de la société européenne.

**Lord Timothy Boswell, vice-président de la Chambre des Lords (Royaume-Uni)**, a indiqué qu'en raison de la dissolution du Parlement britannique pour cause d'élections législatives il n'était pas en mesure de s'associer

formellement à la déclaration. Il a apporté toutefois son soutien à cette initiative "*en tant que démocrate et en tant que citoyen d'un pays touché à de multiples reprises par le terrorisme*". Lord Boswell a souligné qu'il n'était pas possible de se protéger à 100% contre les actes terroristes et qu'il fallait faire en sorte de ne pas aller à l'encontre des valeurs démocratiques énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre. L'utilisation d'Internet par les réseaux terroristes de même que la criminalité organisée transfrontière rendent indispensable la coopération entre pays européens. Sur le long terme, il convient d'étudier les racines de la radicalisation dans nos sociétés. La Grande-Bretagne et la France à travers leur modèle respectif, le multiculturalisme et la laïcité, semblent avoir échoué. Il est enfin nécessaire d'instaurer un dialogue permanent entre pays européens en matière de lutte contre le terrorisme et les parlements nationaux sont les mieux placés pour le faire.

*La parole a ensuite été donnée aux co-rapporteurs de la proposition de résolution européenne du Sénat « Pour un acte de sécurité intérieure de l'Union européenne » :*

**M. Michel Delebarre (Soc – Nord)** a rappelé qu'aucun pays n'était à l'abri sur le continent européen. Il convient désormais d'accélérer les échanges entre les polices nationales et d'être plus précis quant aux données à échanger. Les attaques qu'ont connues la France et le Danemark montrent que les groupes terroristes sont de taille réduite, composés de jeunes et disposant d'une capacité de fuite impressionnante. Il convient donc d'être opérationnel plus rapidement. Dans le même temps, la diffusion du message terroriste doit être jugulée en cernant les lieux où celui-ci se transmet, à l'image du milieu carcéral en France. La lutte contre le terrorisme au niveau européen passe par ailleurs par une mobilisation de tous les acteurs institutionnels, en particulier du Parlement européen.

**Mme Joëlle Garriaud-Maylam (UMP – Français établis hors de France)** a insisté sur la nécessité de mettre en place un organe

d'échanges parlementaires sur ces questions. Il serait destiné à échanger des bonnes pratiques, mieux coordonner les actions et faire avancer les législations des États membres. Il s'agit de concourir à l'objectif d'une meilleure transmission de l'information sur les acteurs et les financements des mouvements des terroristes en Europe, à l'image de ce qu'ont pu réaliser les États-Unis en la matière.

**M. Simon Sutour (Soc – Gard)** a estimé que toute démarche nationale contre le terrorisme ne pouvait qu'être amplifiée par le relais des autres États membres de l'Union européenne. Les parlements nationaux ont, à cet égard, un rôle indéniable à jouer. Il a rappelé l'urgence à faire adopter un système d'échange de données passager européen (PNR), l'efficacité de la lutte contre le terrorisme ne pouvant se satisfaire de la juxtaposition de 28 PNR nationaux. Le Parlement européen doit désormais être plus allant sur cette question, alors que le projet de texte initial est bloqué depuis quatre ans.

**Mme Colette Mélot (UMP – Seine-et-Marne)** a souligné la nécessité de mettre en œuvre une véritable stratégie éducative, destinée notamment à lutter contre la banalisation du discours djihadiste. Les principaux acteurs de l'Internet doivent particulièrement être responsabilisés sur cette question.

**M. André Gattolin (ECOLO - Hauts-de-Seine)** a appelé à l'intégration d'une dimension de sécurité informatique dans les formations en informatique dispensées dans le cadre du programme Erasmus+. Il a en effet constaté que les programmeurs ou les développeurs n'ont pas de formation en la matière et ne sont pas suffisamment sensibilisés à la question de la préservation des données. Des cyberattaques massives visant des sites d'information menées par des groupes terroristes ont déjà eu lieu et menacent directement nos capacités de diffuser l'information et de penser librement.

*À l'issue de ces échanges, les participants ont conclu à une déclaration commune, dont les principaux points sont les suivants :*



## La déclaration

### Déclaration de Paris sur la lutte contre le terrorisme (30 mars 2015)

La déclaration indique que « *le terrorisme constitue une atteinte directe aux valeurs fondamentales, énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne* » et que « *les citoyens européens sont en droit d'exprimer des attentes fortes quant à leur sécurité ; que la lutte contre le terrorisme et l'utilisation des moyens conférés à cette fin aux États membres doivent respecter les valeurs de l'Union et l'État de droit* ».

La déclaration rappelle que la sécurité nationale demeure de la responsabilité de chaque État membre. Elle se prononce toutefois en faveur d'actions prioritaires pouvant être utilement menées au niveau européen, telles que :

- l'élargissement de la définition des infractions terroristes aux « combattants étrangers »,
- le renforcement du rôle de coordination de FRONTEX, organe chargé de la coopération aux frontières extérieures de l'Union,
- l'amélioration des dispositifs d'identification des personnes tels que le système d'information Schengen (SIS II),
- l'adoption, devenue urgente, de la proposition de directive dite PNR dans le respect des garanties indispensables pour la protection des données personnelles,
- l'adoption rapide de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que des propositions législatives annoncées pour 2015 par la Commission européenne en matière de lutte contre le trafic d'armes à feu,
- l'amélioration très substantielle de l'information d'Europol et d'Eurojust par les services des États membres ainsi qu'un renforcement des moyens de ces agences,
- une meilleure implication des acteurs privés de l'internet dans la lutte contre le terrorisme, prolongée par l'adoption de la proposition de directive visant à assurer un niveau commun élevé de sécurité des réseaux et l'intégration d'une dimension de sécurité informatique dans les formations dispensées dans le cadre d'ERASMUS+ ,
- le développement de réseaux européens visant à sensibiliser l'ensemble des acteurs européens au phénomène de radicalisation et à proposer des solutions s'insérant dans une logique de contre-discours et notamment le réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR),
- l'inscription de la lutte contre le terrorisme international comme une priorité de l'action extérieure de l'Union européenne et de son Service européen pour l'action extérieure notamment par un partenariat global avec les acteurs régionaux des parties du monde où les risques sont les plus sensibles.

Enfin, parallèlement à la mise en œuvre de ces mesures, les auteurs de la déclaration de Paris en appellent à une évaluation systématique de l'efficacité de l'ensemble des instruments dont dispose aujourd'hui l'Union européenne pour lutter contre le terrorisme, qu'il s'agisse des législations ou des agences et autres organismes européens.

**Le texte intégral de la déclaration peut être consulté à l'adresse suivante :**

[http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires\\_europeennes/Divers/Declaration\\_Terrorisme\\_30032015\\_FR.pdf](http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_europeennes/Divers/Declaration_Terrorisme_30032015_FR.pdf)